Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 65 (1920)

Heft: 6

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En matière politique on prévoit une distinction entre le service de caserne et le temps libre en dehors de la caserne. Il est évident que cette méthode ne donnera pas un bor résultat, car il est peu probable que les opinions politiques et autres s'arrêteront à la porte des casernes. Les hommes qui pourront critiquer leurs supérieurs dans les réuniens publiques n'euront jamais la discipline nécessaire à une véritable armée.

La caractéristique des institutions dites démocratiques est la présence des conseils de soldats et ouvriers, sortes de comités qui ne sont pas autre chose que des organes irresponsables de la volonté des masses. Les « hommes de confiance » choisis par les soldats r'ont pas d'indépendance de jugement; enfin le corps des officiers est exclu de toutes les délibérations.

Les subsistances, l'habillement et la solde porteront les dépenses à environ 300 000 000 couronnes. A ce budget s'ajoutera le coût des logements, du matériel, de l'instruction, etc., une somme totale certainement égale à la première. Ajoutons à cela les revendications probables du personnel, les menaces de grève, etc., et nous aurons l'idée que le dernier mot dans ce domaine est encore loin d'avoir été dit.

Il n'existe pas de haut commandement militaire; la direction méthodique de l'armée manque complètement. Les partis politiques sauront par conséquent en prendre à leur aise. L'absence d'une direction supérieure énergique se fera d'autant plus sentir que les influences des différentes régions du pays prendront corps. La démobilisation qui fut dirigée par des incapables ou des dilettantes nous a coûté des milliards. A l'avenir l'éducation politique primera toutes les autres considérations, la discipline sera illusoire. L'armée de mercenaires deviendra la cause de nouveaux conflits. Le peuple lui-même en arrivera à réclamer de tous ses vœux l'armée nationale, mais il sera peut-être trop tard, car il ne retrouvera plus un corps d'officiers conscient de ses devoirs et prêt aux sacrifices comme le fut celui de la défunte monarchie.

INFORMATIONS

111 . 111

district fire

Réorganisation militaire. — Ce n'est pas sans une pointe d'amertume que je viens prier le capitaine de Traz, de l'E.-M.-G.¹, de ramener pour un instant son esprit qui plane dans les sphères de l'idéalisme le plus élevé, au terre à terre des regrettables contingences qui nous régissent aujourd'hui.

.11.

¹ Voir livraison d'avril 1920.

Abstraction faite de ces contingences, je m'empresse de dire que l'officier qui ne penserait pas comme le capitaine de Traz, serait, sinon le plus détestable conducteur d'hommes, du moins le plus mauvais éducateur qu'une armée puisse compter dans ses rangs.

Il y a plus de douze ans déjà que la grande majorité des hommes qui se sont occupés de la réorganisation de notre armée professent de telles idées. Les « Buts de l'instruction », émis le 27 février 1908 par le Département militaire fédéral, disent :

- « . . . Le peuple et l'armée doivent être indissolublement liés s'ils veulent affronter victorieusement les épreuves de la guerre.
 - « L'instruction de l'armée doit partir de ces principes . . . »

Aujourd'hui encore, comme hier, comme demain, on méditera avec fruit les parties essentielles de cet exposé qui conservent toute leur profonde valeur.

Mais après les événements de ces dernières années, les circonstances actuelles se trouvent être profondément modifiées. Il faut bien qu'elles le soient pour que le Colonel Sarasin — dont l'article est en somme la source du débat — ait pu nous proposer la création d'une armée dont l'effectif par sa grande modestie porterait atteinte au principe du service militaire obligatoire et général. Est-ce à dire que le Colonel Sarasin méconnaisse les bienfaits de ce service obligatoire ? Nul ne le pense.

Circonstance nouvelle: c'est que les peuples — et le peuple suisse avec eux — aspirent à tort ou à raison à la réduction des dépenses militaires. Quoique étant des plus fâchés de devoir en revenir à cette question de gros sous — que je qualifie de déplorable — je ne puis m'empêcher avec tant d'autres d'en tenir compte et cela indépendamment de notre volonté, si nous voulons malgré tout doter notre patrie d'un outil défensif-offensif dont la solidité et le perfectionnement puisse compenser la perte de volume et de poids qu'il subira fatalement.

Mon distingué camarade s'écrie : « Loin de n'agréer dans ses casernes qu'une sélection de recrues, l'armée doit s'ouvrir chaque année à une classe entière de jeunes gens égaux devant le devoir . . . »

Hélas! à ce haut idéal, qui serait aussi le nôtre, et qui hier encore appartenait au domaine des réalités, aois-je opposer la sécheresse de la prose administrative et la froide éloquence des chiffres ?

Une publication récente du Département militaire fédéral expose :

« Suivant les résultats actuels du recrutement, 27 000 hommes environ auraient dû être instruits en 1920. Le budget pour cette année soumis à l'Assemblée fédérale par message du Conseil fédéral du 22 novembre 1919 ne prévoit toutefois que l'instruction de 18 000 recrues. »

Et voilà!...9000 hommes aptes au service se voient refuser cette année l'entrée de la caserne pour une malheureuse question de budget. Avec les jeunes gens déclarés « inaptes » auparavant, c'est presque la moitié de la classe 1920 ¹ qui ne recevra aucune instruction militaire. Et comment a-t-on procédé à l'élimination de ces 9000 jeunes gens ? En augmentant de quelques centimètres la taille minimum ; en adoptant comme cause d'élimination des défauts de prononciation ; en examinant de plus près l'intelligence et l'apparence générale, etc.; mesures excellentes si l'or veut, mais qui justifient pleinement le genre de sélection que j'ai proposé et que je propose encore.

Pouvons-nous espérer que les années futures se présenteront sous de meilleurs auspices que l'an 1920. Tout porte à croire qu'un tel espoir serait vain. Ainsi donc nous pouvons dire que dès aujourd'hui le principe du service militaire obligatoire et général tel qu'il est prévu par la loi de 1907 a vécu de fait en Suisse. Nous pouvons récriminer avec la meilleure intention du monde, nous ne changerons rien à cet état de choses et de plus nos récriminations n'amélioreront pas d'un iota l'outil guerrier qui va se détériorer rapidement si nous n'y portons pas promptement remède. Ne nous bandons pas bénévolement les yeux et ne nous payons pas de mots. La lumière et la vérité ne deviendraient ensuite que d'autant plus insupportables. Avec le système de recrutement et les moyens d'instruction mis en pratique en 1920 — et répétés dans les années suivantes —, l'armée basée sur son organisation actuelle ne sera plus, dans une année ou deux, qu'un organisme anémique qui mourra dans la main de celui qui aura la témérité de s'en servir.

Ainsi puisque sélection il doit y avoir, allons-nous appeler de préférence, sous l'impulsion d'un prétendu courage, les individus à mentalité tarée dans le suprême espoir de les voir toucher par la grâce pendant la courte période de 65 jours de nos écoles de recrues, ou bien n'allons-nous recevoir que des hommes à l'esprit sain chez lesquels l'éducation morale trouvera encore un beau champ d'activité? Ce soi-disant courage toucherait de bien près à la naïveté ou à la pédanterie.

Bien loin de vouloir séparer l'armée du peuple, nous désirons au contraire l'en rapprocher davantage, en la formant des meilleurs éléments de ce peuple dans les rangs duquel nous refusons de compter les individus pour qui les mots de patrie et de défense rationale provoquent le mépris le plus absolu et la fureur la plus violente.

Que le capitaine de Traz veuille ouvrir largement les portes de la caserne aux individus qui se sont vu refuser dernièrement à l'occasion

¹ Ou plutôt de la classe qui doit être instruite en 1920.

de leur congrès l'hospitalité des cantons de Vaud et de Neuchâtel, cela peut être son affaire; ce ne sera dans tous les cas jamais la nôtre et pour des motifs qui n'ont rien à voir avec le courage.

Notre armée possède un but dont la noblesse ne le cède en rien à d'autres : c'est celui du maintien de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur des frontières. Mon honorable contradicteur ignore-t-il que nos autorités, mises dans l'obligation d'assurer une fois cet ordre, se gardèrent bien de mettre sur pied les bataillons des principaux milieux en ébullition. Ce fut à d'autres qu'échut l'honneur de maintenir haut et ferme le drapeau que d'aucuns voulaient planter sur le fumier. Les voilà donc bien classés définitivement les « purs » dont on ne voudrait pas entendre parler. Mais bien heureusement, ces « purs » euxmêmes ne dédaignent point un tel classement.

Quant à la mission hautement éducative de l'armée, nous y croyons comme tout chef quel qu'il soit. Mais ce rôle éducatif, pensons-nous, ne peut être que le couronnement de celui qui doit être entrepris tant au sein de la famille suisse que pendant la scolarité à tous les degrés. C'est là que l'effort de tous les bons citoyens devrait se porter ; toute l'œuvre de l'armée dans ce domaine restera vaine tant que la famille et l'école ne se seront pas dressées de toute leur influence contre les menaces du temps présent.

En terminant, je désire relever deux points sur lesquels je suis en parfait désaccord avec le capitaine de Traz. Le premier se rapporte à la question des étudiants : va-t-on me faire dire que je préconise le recrutement du 50 % des étudiants, comme de celui des métallurgistes ou encore des tourneurs sur bois ou des typographes. Nous avons eu sous nos ordres pendant toute la mobilisation de nombreux étudiants avec lesquels nous avons parcouru, par monts et par vaux et par tous les temps, les routes qui conduisent du Tessin à la frontière du Rhin. Tous nous savons ce que vaut dans le rang et hors du rang le concours de ces soldats d'élite, quoique des gens malavisés aient cru découvrir chez eux un prétendu « esprit nouveau ». Les étudiants sont et resteront parmi les meilleurs éléments de notre armée. Avec eux, point n'est besoin de « pourcentage », tous seront soldats sans exception. S'il en était bescin, le rôle éminent qu'ils ont joué dans notre pays comme à l'étranger chaque fois que les fauteurs de désordre ont voulu exercer leurs coupables exploits, parlerait en faveur de leur « esprit nouveau ».

Le deuxième point se rapporte à la mission morale des instructeurs. Je suis pleinement d'accord avec mon cher camarade — qui voudrait ne pas l'être — lorsqu'il dit que nous possédons parmi ces derniers des hommes de premier ordre, ayant du tact et sachant exercer une

influence. Où par contre je ne le suis plus, c'est quand il prétend vouloir confiner « les autres » dans les bureaux.

Tous ont embrassé leur vocation avec foi. Si au cours d'une carrière parfois difficile, quelque défaillance s'est produite, ne nous empressons pas de crier : « Haro ! sur le baudet ! » mais recherchons au contraire où sont les responsabilités. Loin de confiner ces « autres » dans les bureaux, donnons-leur plus souvent l'occasion de travailler avec la troupe, d'exercer un commandement où leurs qualités puissent obtenir un plein épanouissement tout en subissant l'évolution nécessitée par les expériences nouvelles; qu'on les envoie plus fréquemment — non dans les bureaux encore — mais en mission dans des milieux où les moyens employés dans l'instruction, l'organisation et le fonctionnement des armées sont autres que chez nous; qu'on les charge d'examiner par cette comparaison, non seulement ce qu'il y a de mauvais dans nos propres institutions militaires, mais aussi ce qu'il y a de bon; et alors tous nos instructeurs sans exception deviendront des éducateurs, car ainsi que le dit le capitaine de Traz en terminant, « le problème de notre réorganisation est avant tout un problème de chefs, c'est-à-dire d'éducateurs ».

En cela nous sommes d'accord.

Et quant au reste : Redde Caesari

Berne, le 9 avril 1920.

Capitaine Fuldon.

† Le colonel d'artillerie Robert Cossy.— Un fidèle et un loyal ami, voilà ce que diront du colonel d'artillerie Robert Cossy ceux qui l'ont connu d'un peu près ; fidèle à ses camarades et à ses devoirs, loyal dans ses moindres actes.

Il a fait toute sa carrière militaire dans l'artillerie, jusqu'au grade de colonel, avec lequel il passa au service territorial : lieutenant d'artillerie de campagne en 1882, capitaine et commandant de batterie en 1893, major et chef de groupe en 1898, lieutenant-colonel et commandant le parc du I^{er} corps d'armée en 1904, apprécié de ses supérieurs, toujours aimé de ses camarades, estimé et respecté de ses sousordres qui éprouvaient une satisfaction à l'entourer de leur dévouement. Pendant la guerre, il a dirigé le service territorial du premier arrondissement.

Calme, réfléchi, d'une conscience qui ne se relâchait jamais, d'une correction et d'une urbanité parfaites dans l'exercice de ses commandements, soucieux du bien-être de ses hommes en même temps que de leur stricte obéissance au devoir, il avait le don d'imposer son autorité par ses qualités de cœur et d'esprit, et par l'exemple qu'il donnait, naturellement, sans même paraître s'en douter tant cette attitude était conforme à sa personnalité.

Ces mêmes qualités lui valurent promptement le respect général lorsque, jeune encore, il fut appelé à la tête du Département militaire au gouvernement du canton de Vaud. Il y établit des traditions de

bon acccord avec les officiers placés sous son administration dont ceux-ci lui furent toujours reconnaissants.

Il est mort dans sa soixantième année, à l'âge où l'on est près généralement de mettre le point final à sa carrière, et où l'on est en droit de jeter un dernier regard sur le travail acompli. Son caractère modeste ne l'aurait pas laissé s'y attarder longuement. Mais ceux qui l'ont vu à l'œuvre, inlassablement actif, ceux qui furent ses camarades dans nos cours d'officiers, et ceux qui furent sous son commandement et qui, depuis, ont acquis eux aussi l'expérience de la vie et des hommes, ceux-là savent qu'il a mérité la récompense du chagrin que sa mort leur a causé et des regrets qu'il laisse après luí.

F. F.

Hommage au lieutenant du génie W. Flury. — La population de l'Ajoie a tenu, le 29 mai écoulé, à rendre un pieux hommage à la mémoire du lieutenant Flury, tombé victime du devoir, le 7 octobre 1918.

Les faits douloureux sont connus. Le lieutenant Flury était à bord de son ballon à proximité de la frontière, en service commandé. Il fut lâchement attaqué par un aviateur allemand, alors que, selon toute évidence, on ne pouvait se tromper sur la nationalité du ballon qui portait nos couleurs d'une façon très visible.

La cérémonie en l'honneur de la mémoire de notre camarade a vivement impressionné les participants. Sur le lieu même de l'assassinat se dresse maintenant un bloc commémoratif, destiné à rappeler la volonté du peuple suisse et de son armée de maintenir l'inviolabilité de notre territoire.

Le Comité de fondation, présidé par M. Lièvre et composé entre autres de MM. Joseph Choffat, Kohler et Bonvallat, a le bonheur de voir aujourd'hui son œuvre achevée et bien comprise. L'armée lui conserve ses sentiments de reconnaissance alliés à ceux qu'elle garde des beaux moments passés au milieu de la population de l'Ajoie, mise si durement à l'épreuve durant la guerre.

Les orateurs, le jour de la cérémonie, marquèrent d'une façon saisissante le côté tragique de la journée où notre camarade perdit la vie. Les paroles du lieutenant pilote Ansermier : ...Pour nous, un de nos officiers a été tué et notre drapeau a été brûlé..., sont vraies et ne doivent pas être oubliées.

La commune de Miécourt, qui veille sur le monument et qui pieusement, dès la première heure, entoura de fleurs le lieu de l'attentat, montera la garde à la mémoire de Flury, avec le même empressement que nos soldats surent le faire pour leur patrie. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur *La Revue militaire* générale, le plus important des périodiques militaires français, publié sous le patronage des grands chefs de l'armée française. Paraissant tous les mois.

Prix de l'abonnement :

France,	Colonies	fra	anç	ais	ses	et	I	$^{\circ}a$	ys	\mathbf{d}	e	Pı	rot	ec	to	ra	t:	fr.	30.—
Union	Postale																	fr.	33.—
Prix du	ı fascicul	e i	nei	ารเ	ıel	•	•						120	•	•		•	fr.	3.—
BERGER	-LEVRAU	LT,	é	lit	eur	٠,	5,	1	'ue	ė	les	5	Be	au	X-	A	rts	s, P.	ARI .

EXAMENS PÉDAGOGIQUES ET D'APTITUDES LORS DU RECRUTEMENT

Le Département militaire fédéral vient d'adresser une circulaire aux gouvernements cantonaux pour leur demander leur avis au sujet du maintien ou de la suppression des examens pédagogique et de gymnastique lors du recrutement.

Cette question a déjà été souvent discutée. Nous sommes de ceux qui estiment que nous pourrions aisément nous passer de cette institution qui allégerait le budget militaire de 200 000 fr.

Les notes pédagogiques ne signifient rien pour apprécier la valeur et les qualités d'un soldat et quand nous avons besoin d'un aide de bureau, nous ne consultons pas les notes pédagogiques des hommes, nous portons notre choix sur un soldat que nous connaissons dans la vie civile.

Les épreuves restreintes de la gymnastique n'ont pas plus de valeur, les sociétés de gymnastique elles-mêmes n'y attachent aucune importance pour le recrutement de leurs sociétaires. Nous avons vu des jeunes gens déclarés impropres au service qui ont obtenu les meilleures notes, tandis que des garçons vigoureux, qui portent facilement de grosses charges en ont obtenu des moindres.

Si l'on veut conserver ces examens qui ont pour but d'établir un état comparatif de cet enseignement dans les cantons, qu'on charge le Département fédéral de l'Intérieur et les Départements cantonaux de l'Instruction publique de dresser cette statistique et qu'on en décharge l'armée qui n'en retire aucun avantage. Il y aurait même une économie, car au lieu de faire passer cet examen à 60 jeunes gens par jour (nombre fixé pour les Commissions sanitaires), les Commissions pédagogique et de gymnastique pourraient facilement en examiner 150 à 200.

Subventionnons largement les sociétés de gymnastique et autres sociétés sportives, rendons la gymnastique obligatoire dans les écoles du premier degré, formons des jeunes gens solides et aptes à faire rapidement campagne et à rendre ainsi de bons services au pays et ne compliquons pas plus longtemps les opérations de recrutement, l'armée n'aura qu'à y gagner.

Neuchâtel, 25 mai 1920.

Lieut.-colonel Turin.

A PROPOS D'ÉQUITATION MILITAIRE

Les journaux de sport ont publié dernièrement le projet de règlement pour les concours hippiques en Suisse.

Encore qu'on ne puisse se déclarer d'accord sur tous les points, ce projet constitue un progrès par rapport à l'état de choses existant jusqu'ici. On aurait tort cependant de supposer que son adoption contribuera beaucoup au développement du sport hippique dans notre pays.

Les plus beaux règlements ne servent à rien si les concurrents sont toujours les mêmes et si leur nombre n'augmente pas. Vouloir légiférer sans se préoccuper de la façon dont on pourrait favoriser le recrutement de nouveaux éléments c'est mettre la charrue avant les bœufs. Si nos concours doivent profiter à l'armée et spécialement à notre cavalerie, il faut que l'officier de troupe puisse, en grand nombre, y prendre part. Or, ce n'est pas en le confinant en fait dans deux catégories, un prix de « Débutants » et un « prix d'armée », en compagnie des aspirants, qu'on arrivera à ce résultat, mais bien en lui fournissant de bons chevaux. Voilà ce qui sera pour lui le vrai stimulant.

Il ne demande pas l'aumône de parcours extra faciles, il demande des chevaux qui sautent.

Il est clair que sans un cheval, sinon sauteur, du moins ayant des aptitudes de saut, il ne pourra songer, il ne songera jamais à entraîner, à supporter des frais et à concourir.

Or, en fait, quelle est la situation de l'officier de troupe, de celui de cavalerie par exemple, le plus directement intéressé ? A-t-il sa part du contingent de chevaux aptes au saut que l'Etat importe chaque année ? Cela n'est pas certain.

Comme on le sait, les deux établissements fournisseurs de chevaux, la Régie de Thoune et le dépôt de cavalerie, ont créé depuis la guerre des classes spéciales de chevaux sauteurs, chevaux réservés et qui ne sont pas à vendre. Je me garderai bien de discuter sur l'opportunité de cette création, je constate simplement un fait. C'est donc tout naturellement dans cette catégorie que sont versés, après essais, les chevaux qui se sont révélés comme particulièrement aptes au saut, d'où première sélection.

Les officiers de l'établissement, qui ont les pius grandes facilités de choisir en connaissance de cause, se servent ensuite.

Enfin, troisième sélection, les officiers instructeurs ou du moins certains d'entre eux, peuvent aussi puiser dans ce lot d'élite.

Voilà donc le contingent passablement écrémé et l'on peut affirmer sans exagération que l'officier de troupe n'obtient de la manne fédérale que ce qui a échappé aux investigations successives des amateurs privilégiés. C'est ensuite d'un hasard assez providentiel que l'un ou l'autre se trouvera en possession d'un cheval ayant une classe de saut au-dessus de la moyenne. Or, tout est là, car l'officier de troupe qui n'a ni parc d'obstacles, ni personnel à disposition et qui ne peut consacrer que peu de temps à l'entraînement n'entreprendra rien, à moins que la qualité de son cheval ne l'incite à le faire.

Enfin il est encore désavantagé par le fait qu'il ne peut acheter à la Régie de Thoune. Cet établissement paie ses hunters inaccessibles plus cher que la remonte et ces chevaux ont une classe bien supérieure à celle de la moyenne de ceux vendus par le dépôt de Berne.

Sous ce rapport le palmarès du dernier concours de Frauenfeld est très instructif et fournit à quiconque est au courant de la question des données fort suggestives.

Tourner la difficulté en s'adressant au commerce privé est un moyen qui n'est à la portée que de ceux qui ont fabriqué de la munition, car chez le marchand, le cheval de classe se paie aujourd'hui de 5 à 7000 francs. En l'état actuel des choses, l'officier de troupe est donc certain d'avoir toujours affaire à une concurrence telle que les premiers prix doivent lui échapper et que les parcours les plus intéressants lui sont quasi fermés.

Dans ces conditions, on ne voit pas bien comment il pourrait être tenté de prendre part en grand nombre à des épreuves qui présentent pour lui tant de difficultés.

Il ne faut donc pas s'étonner si dans la Suisse française tout au moins, tandis qu'un bel élan anime la troupe, le corps d'officier se laisse aller à une indifférence qu'il est impossible à nier et qu'il faut déplorer.

Lieut.-colonel Poudret.

N. de la P. — Nous avons volontiers accepté la correspondance ci-dessus qu'un journal de sport a jugée trop compromettante. A différentes reprises nous avons eu l'occasion d'entendre exposer le point de vue auquel se place l'auteur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Reims dévastée, par Paul Adam. Préface de M. G. Hanotaux, de l'Académie française. Volume in-16 de la collection « La France dévastée ». — Paris. 1920. Librairie Félix Alcan. — Prix : 2 francs 75.

L'histoire a ses symboles : Elle les demande tantôt à la légende qui poétise ses réalités, tantôt à l'art qui les évoque en les enveloppant de beauté, et parfois à tel de ses faits eux-mêmes qui suffit à marquer d'une empreinte de vérité plus énergiquement résumée le vaste ensemble d'événements auxquels il appartient.